



RAPPORT DU MAIRE - 2023

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

Adstockoises, Adstockois,

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je me dois de faire rapport à la population des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Je commenterai donc les états financiers de la Municipalité pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2023 et ferai part des indications préliminaires du présent exercice et de la rémunération des membres du conseil.

1. FAITS SAILLANTS DES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Le budget 2023 qui a été adopté le 12 décembre 2022 était de 7 261 382 \$. Selon les états financiers non consolidés pour l'année se terminant au 31 décembre 2023, les revenus sont de l'ordre de 7 959 145 \$ (et de 9 752 305 \$ avec les investissements) et les charges totales de 8 654 025 \$ (montant qui tient compte de l'amortissement des immobilisations). Un peu plus de 70% des revenus de fonctionnement proviennent de la taxe foncière et le tiers des dépenses sont attribuables au transport (voirie). Il faut se rappeler que le réseau routier municipal est constitué de plus de 200 kilomètres.

Les revenus d'investissements se chiffrent à une hauteur de 1 793 160 \$. La Municipalité a bénéficié d'un montant en aide financière de 1 688 292 \$ grâce aux subventions obtenues dans le cadre de la TECQ, des programmes en voirie et dans d'autres volets comme le Fonds des cours d'eau et du tourisme. Les principaux projets* réalisés en 2023 sont les suivants :

- En matière de voirie : 903 359 \$ (7^e rang, réfection du rang du Lac-aux-Grelots, intersection du boulevard Tardif);
- En matière de distribution d'eau potable et d'eau usées : 463 561 \$ (Rue Réjean et rue des Écureuils);
- Pour bonifier les infrastructures communautaires : 247 309 \$ (piste multifonctionnelle reliant le mont Adstock au Parc national de Frontenac).

En tenant compte des divers éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette à long terme et différentes affectations), l'excédent de fonctionnement est de 502 745 \$. Après avoir affecté les montants aux réserves de secteur et pour les projets futurs, le surplus non affecté se situe à 257 762 \$. L'excédent de fonctionnement affecté (diverses réserves à l'ensemble et aux secteurs) se situe à 1 537 096\$.

*cela ne tient pas compte de tous les travaux et projets réalisés en cours d'année et qui ont été affectés au budget courant comme les projets environnementaux.

Le remboursement de la dette à long terme est de 401 650 \$ et les frais de financement de la Municipalité se situent à 6,6% des dépenses de fonctionnement (soit 572 448 \$ sur un total des charges de 8 654 025 \$). L'endettement net à long terme de l'administration municipale est de 12 640 792 \$, en hausse principalement en raison des investissements réalisés sur le réseau routier. Près du quart est toutefois attribuable aux secteurs (réseaux d'aqueduc et d'égout). L'actif (excédent accumulé) de la Municipalité d'Adstock s'élève à 26 803 802 \$

2. LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

La vérification fut effectuée par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc au mois de mars 2024. Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que : à l'exception des incidences du problème décrit dans la section, Fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport du vérificateur externe a été déposé en séance publique le 13 mai 2024 et les états financiers vérifiés font l'objet d'une présentation dans l'édition estivale de L'Arrivage et sur le site Internet de la Municipalité.

3. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DU PRÉSENT EXERCICE

Pour l'année 2024, la Municipalité dispose d'un budget de 8 195 564 \$. En date du mois de mai, les opérations se déroulaient sensiblement comme prévu. L'équipe municipale demeure vigilante et fera les choix si nécessaire afin de préserver un résultat équilibré.

4. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

Régies par un règlement adopté en vertu de la « *Loi sur le traitement des élus municipaux* », la rémunération et l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité sont détaillées ainsi pour l'année en cours :

	Rémunération de base		Allocation de dépenses	
	(lors de séances additionnelles : conseil, préparatoire, travail, ...)			
Maire	19 001,64 \$	(190,01 \$)	9 500,88 \$	(95,01 \$)
Conseiller	6 333,84 \$	(63,35 \$)	3 166,92 \$	(31,67 \$)

CONCLUSION

Nous prenons soin de gérer les affaires municipales en fonction de l'intérêt collectif. Nous soutenons les initiatives qui dynamisent notre communauté. Nous tentons de répondre aux besoins exprimés par nos différents secteurs dans la capacité de nos moyens. Soulignons le dévouement de nos employés(es) surtout dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et remercions sincèrement nos organismes et bénévoles qui font la différence dans notre milieu!